

CONDITIONS DE GARANTIE

GARANTIE LIMITÉE SUR LE DISPOSITIF NEOSCAN™ 1000

Le client n'aura pas le droit de faire une réclamation en vertu de la présente garantie limitée sans d'abord être entré en contact et avoir coopéré avec le service d'assistance à la clientèle de Neoss Limited pour résoudre les éventuelles défaillances ou erreurs commises par les utilisateurs. Le client devra coopérer pleinement avec le service d'assistance à la clientèle pour le dépannage, la vérification et la résolution des problèmes en question avant d'effectuer une réclamation en vertu de la présente garantie limitée. Cette coopération consistera, notamment, à permettre à Neoss d'accéder à tous les équipements, matériels, logiciels ou autres éléments similaires afférents à l'utilisation du dispositif NeoScan 1000 ou impliquant son utilisation. Le client comprend que l'objectif de cet accès est de contribuer au dépannage et que Neoss n'utilisera pas cet accès pour une quelconque utilisation abusive. Le refus du client d'obtempérer ou de coopérer avec le service d'assistance à la clientèle de Neoss pourrait contraindre Neoss à refuser la réclamation du client en vertu de la présente garantie limitée.

TOUTES LES AUTRES GARANTIES, EXPRESSES OU IMPLICITES SONT REJETEES. À L'EXCEPTION DE LA GARANTIE DÉCRITE AUX PRÉSENTES, NEOSS, SES SOCIÉTÉS AFFILIÉES, FILIALES OU AGENTS N'OFFRENT AUCUNE GARANTIE PAR RAPPORT AU PRODUIT, Y COMPRIS LES (A) GARANTIES DE QUALITÉ MARCHANDE ; (B) GARANTIES D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER ; (C) GARANTIES DE TITRES OU (D) GARANTIES CONTRE LA VIOLATION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE D'UN TIERS, QU'ELLES SOIENT EXPRESSES OU SOUS-ENTENDUES PAR LA LOI, LES PRATIQUES COMMERCIALES, LES MODALITÉS D'EXÉCUTION, LES USAGES COMMERCIAUX OU AUTRES.

LA PERIODE DE LA PRESENTE GARANTIE COMMENCE A COMPTER DE LA DATE D'INSTALLATION DU PRODUIT POUR LES VINGT-QUATRE (24) MOIS SUIVANTS (CI-APRES, LA « PERIODE DE GARANTIE »). DANS LE CAS OU LA DATE D'INSTALLATION NE POURRAIT PAS ETRE DETERMINEE OU PROUVEE, LA PERIODE DE GARANTIE COMMENCERA A COMPTER DE LA DATE DE FACTURE ETABLIE PAR L'ENTREPRISE.

NEOSS GARANTIT QUE PENDANT LA PÉRIODE DE GARANTIE, LE PRODUIT SERA EXEMPT DE DÉFAUTS DE MATÉRIAUX ET DE FABRICATION TANT QUE LE PRODUIT EST CORRECTEMENT UTILISÉ ET ENTRETENU, SELON LES RECOMMANDATIONS DU MANUEL D'UTILISATION FOURNI AVEC LE PRODUIT.

LA RESPONSABILITÉ DE NEOSS EN MATIÈRE DE BIENS DÉFECTUEUX SE LIMITE UNIQUEMENT À LA RÉPARATION OU AU REMPLACEMENT DE LA PIÈCE DÉFECTUEUSE, COMME LE DÉCRIT CI-APRÈS LA PRÉSENTE DÉCLARATION DE GARANTIE LIMITÉE.

POLITIQUE DE GARANTIE

QUI PEUT FAIRE VALOIR LA PRÉSENTE GARANTIE ?

Neoss Limited n'offre la présente garantie limitée qu'au client qui a acheté le produit à l'origine (« vous »). Elle ne vise pas les éventuels propriétaires ultérieurs ou autres cessionnaires du produit.

QUE COUVRE LA PRÉSENTE GARANTIE ?

La présente garantie limitée couvre les défauts de matériaux et de fabrication du dispositif NeoScan 1000 (le « produit ») pendant la période de garantie définie ci-après.

QU'EST-CE QUI N'EST PAS COUVERT PAR LA PRÉSENTE GARANTIE ?

La présente garantie limitée ne couvre pas les dommages dus : (a) au transport ; (b) au stockage ; (c) à une mauvaise utilisation ; (d) au non-respect des instructions du produit ou au manque d'entretien préventif ; (e) aux modifications ; (f) à une réparation non autorisée ; (g) à l'usure normale ou (h) aux causes externes telles qu'un accident, un abus, une négligence ou à d'autres actions ou événements indépendants de notre volonté.

En outre, nous ne sommes pas responsables des conséquences découlant des dommages au produit/de la mauvaise utilisation du produit susmentionnés pouvant entraîner, y compris, mais sans s'y limiter, des lésions corporelles, des pertes de production, de données ou financières ou tout autre dommage direct, indirect ou accessoire. Les consommables, les logiciels et la main-d'œuvre sont expressément exclus de la présente garantie limitée.

QUELLE EST LA PÉRIODE DE COUVERTURE ?

La période de la présente garantie commence à compter de la date d'installation du produit pour les vingt-quatre (24) mois suivants (ci-après, la « période de garantie »). Dans le cas où la date d'installation ne pourrait pas être déterminée ou prouvée, la période de garantie commencera à compter de la date de facture établie par l'entreprise.

La période de garantie n'est pas prolongée si Neoss répare ou remplace le produit. Neoss peut modifier la disponibilité de la présente garantie limitée à sa discrétion, mais aucune modification ne sera rétroactive. Des extensions de garantie sont disponibles à l'achat. Toutes les extensions de garantie doivent être achetées pendant la période de garantie d'origine.

QUELS SONT VOS RECOURS EN VERTU DE LA PRÉSENTE GARANTIE ?

Concernant les produits défectueux durant la période de garantie, nous réparerons ou remplacerons, à notre entière discrétion, lesdits produits (ou la pièce défectueuse), gratuitement. Nous paierons également les frais de transport et de traitement pour vous renvoyer le produit réparé ou de rechange si nous choisissons de réparer ou de remplacer le produit défectueux.

COMMENT BÉNÉFICIER DU SERVICE DE GARANTIE ?

Pour bénéficier du service de garantie, vous devez d'abord contacter le service d'assistance de NeoScan™ qui vous guidera ; si la garantie est confirmée pendant la période de garantie, un numéro d'autorisation de marchandise défectueuse (« DMA ») sera attribué. Aucun service de garantie ne sera assuré sans numéro DMA.

LIMITES DE RESPONSABILITÉ

LES RECOURS DÉCRITS CI-DESSUS SONT VOS SEULS ET UNIQUES RECOURS ET CONSTITUENT NOTRE ENTIÈRE RESPONSABILITÉ EN CAS DE VIOLATION DE LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE. NOTRE RESPONSABILITÉ N'EXCÉDERA EN AUCUN CAS LE MONTANT QUE VOUS AVEZ EFFECTIVEMENT VERSÉ POUR LE PRODUIT DÉFECTUEUX ET NOUS NE SERONS EN AUCUN CAS TENUS RESPONSABLES DES DOMMAGES ACCESSOIRES, INDIRECTS, PARTICULIERS OU PUNITIFS NI DES PERTES, QU'ELLES SOIENT DIRECTES OU INDIRECTES.